

## Interpellation sur la mise en œuvre du Plan de gestion des déchets

Conformément à l'art. 66 du Règlement du Conseil communal, les soussignés déposent une interpellation au sujet de la mise en œuvre du Plan de gestion des déchets adopté par le Conseil communal dans sa séance du 8 octobre 2015.

Le préavis mentionnait que cette adoption du Plan de gestion des déchets devait permettre, après modification du Plan de Quartier "En Rebatere", d'utiliser les Moloks implantés au Chemin de Sous-Mont, qui sont verrouillés par un arrêt de justice.

Le préavis adopté signalait surtout que ce Plan de gestion des déchets était nécessaire pour permettre la venue des nouveaux habitants des immeubles prévus par le PQ "Pré Jaquet", desservi de part et d'autre du quartier par les nouveaux points de collecte Nos 11 (Chemin du Taulard) et 14 (Chemin du Brit). Pour le PPA "Le Village" est mentionné notamment le nouveau point de collecte Nos 12 (Chemin des Biolles).

Malgré l'adoption du Plan de gestion des déchets il y a plus de cinq ans, il y a lieu de constater qu'aucun des points de collectes projetés n'a été aménagé, alors que les nouveaux immeubles sont pour certains déjà habités et pour les autres le seront très prochainement. Relevons également que les promoteurs de ces constructions participent au financement de ces points de collecte.

La Municipalité a une nouvelle fois rappelé en début d'année dans le Romanel Info que « *Si la plus grande partie de la population dépose consciencieusement ses déchets triés dans les conteneurs ad hoc, nous constatons de plus en plus de désordre dans les écopoints où tout et n'importe quoi y est déposé sans discernement. Aussi, nous rappelons que les écopoints sont à disposition pour y recevoir les déchets triés, dans les conteneurs clairement identifiés ; ce ne sont pas des décharges publiques. Pensez aux personnes chargées d'éliminer vos déchets en facilitant leur tâche déjà ingrate.* ».

Le chaos souvent constaté dans les actuels écopoints ne va certainement pas s'améliorer avec la venue de nouveaux habitants.

Au vu de ce qui précède, les soussignés demandent à la Municipalité d'indiquer dans un rapport :

- Pourquoi, plus de cinq ans après son adoption par le Conseil communal, elle n'a fait aucune proposition pour la mise en œuvre du Plan de gestion des déchets ;
- Quelles sont les mesures qu'elle entend prendre pour maintenir les écopoints existants dans un état d'ordre et de propreté un tant soit peu satisfaisant, malgré l'arrivée de nouveaux habitants ;
- Quel est le planning prévu pour l'aménagement de nouveaux points de collecte (mises à l'enquête, préavis, etc.) ;

Vu l'urgence et comme le prévoit l'article 66 précité, les soussignés demandent instamment à la Municipalité de présenter son rapport au Conseil communal pour la première séance 2021.

Ainsi fait à Romanel-sur-Lausanne, le 8 décembre 2020